



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

En vertu de de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'ASBL MAISON RELAIS D'FISSERCHER a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail et des Mines relative à l'exploitation d'une cafétéria à Waldbillig, 1, A Kilker, pour le compte de la maison relais « Beim Renert ».

Waldbillig, le 3 août 2023

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



Le secrétaire remplaçant,